

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-11-06/09

Nombre de conseillers en exercice	25
Quorum	14
Présents	17
Votants	20

Le six novembre deux-mille vingt-quatre, à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire exceptionnellement à l'Espace Part Age, les travaux ayant cours à la mairie ne permettant pas le déroulement de la séance au lieu habituel, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents	Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Laurence CHIRAT, Nicolas TRICCA, Marie-Pierre DUPRÉ-LATOIR, Étienne FLEURY, Sylviane LAFONT, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, Stéphane PITOUT, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Sylvie BROYER, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE
Absents	Frédéric LOGEZ, Véronique AVENAS, Malo TRICCA, Catherine CERRO, Brice DEVIF
Pouvoirs	Magali BACLE a donné pouvoir à Laurence CHIRAT, David ZÉRATHE a donné pouvoir à Nicolas TRICCA, Mélanie BRENIER a donné pouvoir à Mélanie TRAVIER
Secrétaire	Sylvie BROYER

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – ASSOCIATION LES JARDINS DE FLORA

Monsieur Nicolas TRICCA, Adjoint délégué à la démocratie participative, à la vie citoyenne et au sport, expose :

L'association « les Jardins de Flora » a soumis une demande de subvention dans le cadre de la réserve projets du budget communal dédié aux subventions aux associations. Elle porte notamment une partie relative à l'achat de 6 plants d'arbres, visant à remplacer les cerisiers d'origine arrivant en fin de vie. La présence d'arbres est par ailleurs bénéfique au maintien de la biodiversité.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention de 400 € à l'association afin de la soutenir dans sa démarche de remplacement des arbres.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à dix-neuf voix pour et une voix contre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.212-29,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association « les Jardins de Flora »,

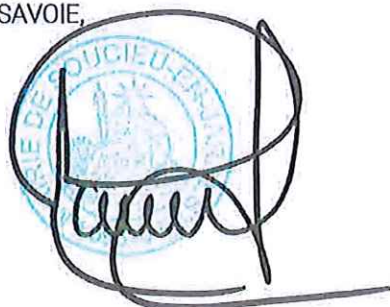
DIT que la dépense sera imputée au chapitre 65 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Sylvie BROYER,
Secrétaire



Arnaud SAVOIE,
Maire



Envoyé en préfecture le 08/11/2024

Reçu en préfecture le 08/11/2024

Publié le

ID : 069-216901769-20241106-DE20241106_09-DE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 31/10/2024

Dépôt en Préfecture le 08 NOV. 2024

Publication le 08 NOV. 2024

Arnaud SAVOIE,
Maire

